

Lycée Michel	FICHE REVISIONNELLE : DISSERTATION ECONOMIQUE N°1010	République du Mali
ALLAIRE de Niono		A.E de Ségou
Professeur : DOUMBIA Sékou TEL : 65.11.40.20		Série : T.S.ECO

I. Analyse de document : 05 points

Les agrégats économiques du Mali : Le Produit Intérieur Brut de 2010 à 2014

Unité : milliards de F CFA

	2010	2011	2012	2013	2014
PIB à prix courant	4656	5024	5291	5406	5923
Consommation finale	3619	3957	4125	4491	4761
Investissement	986	14	856	1168	1417
Variation de stock	155	35	288	-56	20
Soldes des biens et services	-648,1	-496	-342	...	...
PIB par habitant (en milliers FCFA)	311	317	324	322	342
Croissance du PIB en volume (en%)	5,8	3	0	1,7	7,2

Source : INSAT, Annuaire statistique

Consigne :

- 1°) Interprète les chiffres en gras soulignés
- 2°) Calcule les taux d'accroissement du PIB à prix courant du Mali sur la période
- 3°) Comment évolue le niveau de vie au Mali sur la période ? Justifie ta réponse avec des chiffres

II. Dissertation : 15 points

Sujet : Le Mali, un pays enclavé au sein de l'Afrique de l'ouest. Il a été victime d'un coup d'Etat militaire à la date du mardi 18 Aout 2020, ce qui a donné lieu d'un embargo des pays voisins CEDEAO (Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest) dont il est membre.

Consigne : à l'aide des documentaires ci-joints et de tes connaissances personnelles, tu montreras que cet embargo a eu non seulement des effets néfastes sur le secteur tertiaire (commerce) mais aussi sur l'économie Malienne en question.

Document 1 :

Les commerçants maliens espèrent que la Cédéao va lever les sanctions. Alors que la Cédéao doit décider de l'allègement ou non des sanctions contre le pays, les commerçants dénoncent un embargo qui paralyse leurs activités. Le sommet de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest (Cédéao), initialement prévu mercredi, a été repoussé à vendredi (28.08.20). Les dirigeants de l'organisation sous-régionale doivent décider de l'allègement des sanctions contre le Mali.

Après le coup d'État militaire qui a renversé le régime d'Ibrahim Boubacar Keïta, la Cédéao a pris des sanctions contre le pays pour favoriser un retour à l'ordre constitutionnel. Parmi celles-ci, figurent la fermeture des frontières terrestres et aériennes ou encore l'arrêt de tous les flux et transactions économiques, commerciales et financières entre les pays de la Cédéao et le Mali.

Document 2 : Inquiétude des opérateurs économiques

Les effets de l'embargo commencent à se faire ressentir. Une situation qui inquiète les acteurs du monde économique. Ils craignent ainsi un ralentissement de leurs activités.

Mamadou Sarr s'est spécialisé, depuis plusieurs années, dans l'importation des matériaux de construction à partir des ports des pays voisins. Depuis l'annonce de l'embargo imposé contre le Mali par la Cédéao, celui-ci ne décolère pas : "Toutes nos marchandises qui sont dans les ports d'Abidjan, de Lomé, Cotonou ou Dakar sont bloquées actuellement en raison des sanctions économiques et financières contre le Mali. En tant que citoyen, nous trouvons cela inadmissible et nous dénonçons cet embargo injuste et illégal."

Sangueba Koumaré, éleveur au marché à bétail de Faladié (quartier de Bamako), estime que : "Nous, nous avons le bétail, eux ils n'ont pas de bétail. Nous, on peut s'en servir entre nous ici, mais eux, ils n'en ont pas. Donc forcément, ils seront obligés de venir se ravitailler sur le marché malien. Je crois que ce ne sera pas quelque chose d'aussi durable que cela." Le bétail malien n'est plus acheminé vers les pays de la Cédéao.

Source : Mahamadou Kane

Document 3 : l'élevage après le coup d'Etat

Le Mali possède l'un des plus importants cheptels d'Afrique de l'Ouest. C'est le deuxième pays d'élevage de la Cédéao. L'élevage y représente environ 17% du produit intérieur brut. Le problème, c'est que depuis le coup d'État militaire du 18 août dernier, la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest impose des sanctions au Mali : en dehors de certains produits de base, tous les échanges commerciaux sont suspendus avec le pays. Pour les éleveurs, qui vendent une grande partie de leurs animaux dans les pays voisins, le coup est très rude.

Le Sénégal, la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Ghana, mais aussi le Niger ou le Burkina... Autant de destinations d'exportation dont les éleveurs maliens sont désormais privés. Au Garbal de Niamana, le plus grand marché à bétail d'exportation de Bamako, Alahidi Sagara fait grise mine. Il élève une quarantaine de moutons.

Source : David Baché, 6 mn

Document 4 :

Le Chevalier de l'Ordre National, M. Boucadary Doumbia alerte que cette situation risquerait de perturber fortement l'approvisionnement de notre pays car, (environ 90% des changes commerciaux du Mali avec le reste du monde transitent par les pays membres de la CEDEAO). Cependant, il rassure que, fort heureusement, un assouplissement proposé par le Sénégal a permis d'exclure du champ, de la mesure des produits de première nécessité, les produits pharmaceutiques et les hydrocarbures. "En tout état de cause, les importations, déjà timides en raison de la crise sanitaire, risquent de dégringoler en raison de la méfiance des banques, des assurances, des chargeurs et des fournisseurs à l'égard des opérateurs économiques maliens", a-t-il expliqué. Selon le patron du DGCCC, la tension reste vive sur les prix de certains produits de première nécessité, notamment les céréales sèches, en attendant l'arrivée de la nouvelle récolte sur le marché.

Source : Malijet

Document 5 :

À travers les études effectuées par la DGCCC sur l'état d'approvisionnement du pays et l'évolution des prix moyens à la date du 20 août 2020, il faut retenir ceci :

Les stocks de produits de première nécessité se présentaient ainsi :

Stocks sur le territoire : Le riz : 38 084 ; Le sucre : 100 900 ; Le lait en poudre : 6 263 ; La farine de blé : 10 420 ; L'huile : 5 097.

Les stocks aux ports : Le riz : 11 700 ; Le sucre : 16 322 ; Le lait en poudre ; La farine de blé : 11 210 ; L'huile. Le nombre de jours de couverture de besoins : Le riz : 13 ; Le sucre : 121 ; Le lait en poudre : 66 ; La farine de blé : 72 ; L'huile : 15. Il faut noter que les stocks détenus par les commerçants détaillants ne sont pas pris en compte par cette étude.

Source : La Rédaction